



LE DEVOIR

Vers des enfants à la carte?

Grâce à une clinique de Chicago, une femme a pu donner naissance à un enfant exempt du gène de la maladie d'Alzheimer

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Grâce à l'intervention de généticiens d'une clinique de Chicago, une femme porteuse d'une mutation héréditaire induisant une forme précoce de la maladie d'Alzheimer a pu donner naissance à un enfant exempt du défaut génétique en question. Cette première médi-

«Sommes-nous si intolérants envers les différences? Comment définissons-nous la normalité?»

cale, qui était relatée et commentée dans la toute dernière édition du *Journal of the American Medical Association (JAMA)*, repousse un peu plus loin la frontière dans la sélection des embryons et, de ce fait, soulève de sérieuses questions éthiques. Cette histoire met sur la sellette la méthode du «diagnostic génétique préimplantatoire», qui permet de dépister la présence d'anomalies génétiques chez les embryons issus d'une fécondation *in vitro* avant qu'ils ne soient implantés dans l'utérus de la mère. Cette technique permet ainsi d'éliminer les embryons porteurs de mutations délétères et de sélectionner ceux qui en sont dépourvus dans le but de donner naissance à un enfant en bonne santé.

VOIR PAGE A 8: ENFANTS

La Loi sur l'assurance- emploi pénalise des mères québécoises

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Des dizaines de Québécoises sont privées de leur congé de maternité en raison d'une disposition de la Loi sur l'assurance-emploi qui les pénalise parce qu'elles ont eu recours au régime de retrait préventif particulier au Québec.

La faille est si subtile que la majorité de ces femmes ne l'apprennent qu'au moment où elles demandent leur congé de maternité. Persuadées qu'elles ont droit à un congé d'un an — comme toutes les mères canadiennes admissibles au programme —, elles constatent alors avec stupeur et désarroi qu'il ne leur reste plus que quelques semaines de congé.

L'affaire touche les Québécoises qui se sont retrouvées au chômage parce qu'elles sont à contrat ou sur appel et qui, une fois de retour au travail, doivent recourir au programme de retrait préventif parce qu'elles sont devenues enceintes (au Canada, seul le Québec a un tel programme). Cela a été le cas de Caroline Richard, une orthopédiste qui travaille à contrat dans des écoles de l'Estrie.

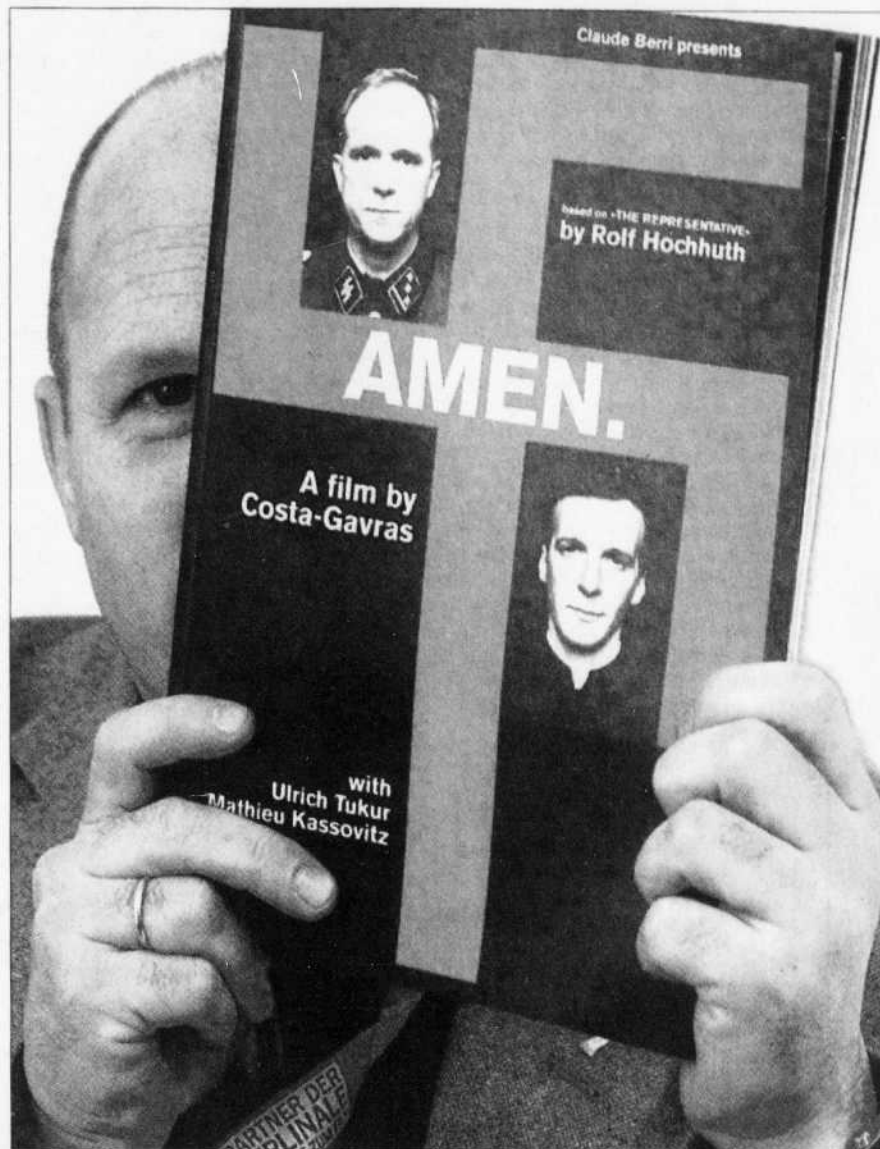
Comme à tous les ans, Mme Richard perçoit des prestations d'assurance-emploi à l'été 2000. Elle retourne travailler en août. Trois semaines plus tard, elle constate qu'elle est enceinte, passe des tests sanguins, apprend qu'elle n'est pas immunisée contre la cinquième maladie éruptive (une maladie infantile fréquente, bénigne pour les enfants mais très dangereuse pour un fœtus et contre laquelle il n'existe aucun vaccin). Son employeur l'envoie donc en retrait préventif, indemnisée par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), fin septembre.

VOIR PAGE A 8: LOI

INDEX

Actualités.....	A 2	Éditorial.....	A 6
Annonces.....	B 4	Idées.....	A 7
Avis publics.....	B 5	Les sports.....	B 5
Bourse.....	B 2	Mots croisés.....	B 5
Culture.....	B 6	Télévision.....	B 7
Économie.....	B 1	Météo.....	B 4

Après l'affiche, le film...



Les juges français ont rejeté les prétentions de l'épiscopat français, qui trouvait «inacceptable» l'affiche du film *Amen* conçue par l'ancien publicitaire de Benetton, Oliviero Toscani. Rejetant la poursuite d'une association de catholiques intégristes, le tribunal a jugé l'affiche conforme à la pensée de l'épiscopat dans sa déclaration de repentance.

La morale contre la diplomatie

Le dernier film de Costa-Gavras relance le débat sur le rôle du pape face à la Shoah

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR

Paris — Assez parlé de l'affiche, parlons enfin du film! Il y a trois semaines, la polémique a éclaté devant les tribunaux français au sujet de l'affiche du dernier film de Constantin Costa-Gavras, *Amen*. Mais au delà du coup publicitaire qui transforme une croix du Christ en symbole nazi, c'est maintenant le film qui, depuis sa sortie hier en France, dresse un réquisitoire nuancé mais passionné contre l'attitude de l'Eglise face à la Shoah.

Les arguments du débat sont connus. Le réalisateur de *L'Aveu* leur offre un écho que n'avait pas eu la pièce de théâtre dont il s'est largement inspiré. En 1963, *Le Vicaire* de Rolf Hochhuth avait aussi fait scandale. À cette époque, les recherches historiques sur cette période sombre de l'histoire ne

faisaient pourtant que balbutier.

Costa-Gavras n'a ni la maîtrise de Spielberg (*La Liste de Schindler*) ni le génie de Roberto Benigni (*La vie est belle*). Mais en deux heures et demie, il parvient à poser habilement les termes du débat. À sa décharge, il faut dire qu'il s'attaque à un sujet autrement plus complexe. Peut-être même trop. On se serait malvenu de lui reprocher l'excès de pédagogie qui transparait derrière certaines scènes, qui nuisent finalement assez peu à la justesse générale du propos.

Les spectateurs sont invités à suivre le destin de deux personnages qui illustrent justement les deux volets du film: le procès historique et la fiction. Le premier a réellement existé. Kurt Gerstein (Ulrich Tukur) fut un officier SS chargé d'approvisionner les camps d'extermination en Zyklon B, un gaz mortel uti-

VOIR PAGE A 8: AMEN

Un dollar... allemand?

ÉRIC DESROSIER
LE DEVOIR

Oubliez ce qu'on vous a dit jusqu'à présent, le dollar canadien sera allemand bien avant d'être américain. La Banque du Canada aurait en effet décidé d'acheter désormais son papier-monnaie en Allemagne plutôt qu'au Québec. Ce papier sera destiné à deux imprimeries d'Ottawa, dont l'une se révèle aussi propriété allemande.

«C'est complètement aberrant. Le Canada sera le seul pays du G7 à acheter son papier-monnaie à l'extérieur de ses frontières. Aux États-Unis, il est même interdit par la loi de faire cela», s'exclame Jean-Pierre Noé, directeur général de la compagnie Spixel de Beauharnois, au sud-ouest de Montréal.

Longtemps propriété de Domtar avant d'être rachetée en 1997 par ses employés aidés d'investisseurs québécois, l'usine de papier de sécurité joue le rôle de fournisseur officiel de la Banque du Canada depuis 70 ans. Sa direction aurait toutefois été avisée en novembre

dernier que cette longue collaboration prendra bientôt fin, affirme M. Noé, et que l'on se tournera désormais vers une entreprise européenne.

À la Banque du Canada, on confirme être en discussion avec une compagnie allemande non identifiée, mais on assure que la décision finale n'a pas encore été prise. «Il devrait y avoir une annonce très prochainement», déclare sa porte-parole, Natalie Wright. *La Banque du Canada est toujours à la recherche de la meilleure combinaison possible pour protéger le dollar canadien. Le papier est l'un des éléments de cet ensemble de facteurs.*

Se gardant bien de dire que la monnaie canadienne peut présentement être copiée par le premier faussaire venu, la Banque du Canada souligne cependant que plusieurs commerçants se sont récemment mis à refuser les billets de 100 \$ à la suite d'une série de fraudes au Québec et en Ontario.

«Nous avons toute la techno-

VOIR PAGE A 8: DOLLAR

Péréquation

Landry compte sur la bonne foi de Chrétien

ROBERT DUTRISAC
HÉLÈNE BUZZETTI
LE DEVOIR

Le premier ministre Bernard Landry compte sur la bonne foi de Jean Chrétien et de Paul Martin pour que soit réparée «la grossière erreur» qui retranche, en péréquation cette année, 800 millions du budget du Québec, dont 500 millions de façon récurrente.

«Je ne peux pas croire que deux députés du Québec, Jean Chrétien et Paul Martin, vont replonger, à cause de leur erreur grossière, le Québec dans les déficits alors qu'on a mené un combat héroïque pour équilibrer nos finances publiques», a dit Bernard Landry au cours d'un point de presse tenu en marge de la réunion du conseil des ministres au mont Sainte-Anne. Cette réunion se poursuit aujourd'hui.

«C'est une injustice, c'est indéfendable», a déclaré le premier ministre Landry, qui a dit refuser d'envisager le pire et compter sur la bonne foi de ces «deux influents députés» pour régler cette question «dans les jours qui viennent».

Introduit par Statistique Canada, un changement dans la façon de calculer la valeur immobilière comparée des provinces, l'une des 33 «assiettes» du calcul de la péréquation versée aux provinces, fait perdre au Québec près de 500 millions, soit 466 millions précisément. Le Québec serait la seule province à écoper de la sorte parmi les provinces qui touchent de la péréquation, selon les hauts fonctionnaires du ministère des Finances.

À cela s'ajoutent d'autres ajustements de la péréquation, jugés normaux au ministère, pour les années 1999-2000, 2000-01 et 2001-02. Ils s'élèvent pour leur part à 334 millions. La note totale pour le Québec s'élève à 800 millions, payables rubis sur l'ongle à la fin mars.

Ce trou de 466 millions, relié au nouveau calcul des valeurs foncières, le dernier budget de Pauline Marois ne l'avait pas prévu. Ce n'est qu'en janvier que ses fonctionnaires des Finances ont été informés par leurs homologues du gouvernement fédéral du changement apporté à la méthode de calcul, a précisé Mme Marois. La vice-première ministre et ministre des Finances, tout comme le premier ministre, estime que cette nouvelle méthode de calcul gonfle

«Je ne peux pas croire que deux

députés du Québec, Jean

Chrétien et

Paul Martin,

vont replonger,

à cause de leur

erreur

grossière, le

Québec dans

les déficits

alors qu'on

a mené

un combat

héroïque pour

équilibrer

nos finances

publiques»

VOIR PAGE A 8: LANDRY

ACTUALITÉS

Une soixantaine de motards reliés aux Hells sont arrêtés

■ À lire en page A 3

«C'est complètement aberrant. Le Canada sera le seul pays du G7 à importer son papier-monnaie.»

CANADA
TEN DIX
DOLLARS



LE DEVOIR

LES SPORTS

En signant avec les Expos, Lloyd s'attendait à une situation différente

RICHARD MILO
PRESSE CANADIENNE

Jupiter, Floride — S'agit-il de la dernière saison à Montréal? Graeme Lloyd est réaliste: «Ce n'est pas bon. On aimerait voir de 30 000 à 40 000 personnes par match, mais on peut comprendre pourquoi ce n'est pas le cas quand on voit comment les partisans ont été traités depuis 10 ans. Il y a toujours une chance, mais il semble que ce sera la fin du baseball à Montréal.»

«Il y aura toujours des gros et des petits marchés, a poursuivi le releveur de 34 ans. J'aime penser qu'on n'a pas besoin de dissolution, mais ça ne regarde pas bien à Montréal.»

«C'est décourageant d'une certaine manière, a-t-il ajouté, mais, en tant que joueur, on a un travail à faire et c'est ce qu'on fait. Je ne pense pas que nous sommes ceux qui souffrent. Je voudrais seulement m'assurer qu'on sera traités par les ligues majeures de façon adéquate. Je ne voudrais pas que quelqu'un perde son emploi à cause de la situation.»

Mis sous contrat par les Expos en décembre 1999 quand le marchand d'œuvres d'art de New York Jeffrey Loria était devenu le propriétaire de l'équipe, Lloyd évoluera en 2002 la dernière année d'un contrat de trois ans évalué à neuf millions. Il était devenu autonome après avoir évolué avec les Blue Jays de Toronto en 1999.

«J'avoue que je m'attendais à ce que ce soit différent, a confié le releveur gaucher après l'exercice des Expos en matinée. Je voulais faire partie d'une équipe gagnante. Il y a trois ans, l'équipe était sur le point d'être vraiment une bonne équipe.»

Est-il déçu de la façon dont Loria a fait les choses?

«On m'avait dit qu'il y aurait un nouveau stade, qu'ils allaient faire des efforts pour obtenir des joueurs et ils l'ont fait, a-t-il précisé. Mais la situation a changé radicalement quand le projet de construction du stade ne s'est pas concrétisé.»

La saison dernière, Lloyd a effectué 84 présences pour réaliser un nouveau record d'équipe par un gaucher après avoir raté toute la saison 2000 en raison d'une déchirure à la coiffe du rotateur de l'épaule.

Seul Steve Kline, des Cards de St. Louis, a effectué plus de présences que lui (89) dans la Ligue nationale. De plus, Lloyd (9-5) a remporté neuf victoires en plus de réaliser un sauvetage.

Le record des Expos pour le plus grand nombre de présences est de 92. Il a été établi par Mike Marshall en 1973.

«Mon but cette saison, c'est de rester fort pendant toute la saison, a expliqué le vétéran de 34 ans qui a subi une arthroscopie au genou droit le 17 octobre. J'étais affaibli par mon genou, mais mon bras n'était pas aussi fort en deuxième moitié.»

Canadien 3, Black Hawks 2

Therrien a vu juste

GUY ROBILLARD
PRESSE CANADIENNE

Chicago — Michel Therrien a vu juste sur toute la ligne et le Canadien a mis fin à une séquence de trois défaites en triomphant des Blackhawks de Chicago 3-2 devant des gradins toujours aussi dégarnis au United Center. Il a ainsi rejoint ainsi les Rangers de New York au huitième rang de l'Association Est.

L'entraîneur avait désigné Jeff Hackett pour affronter son ancienne équipe et le gardien a offert une très solide performance à sa première sortie depuis le 21 janvier. Therrien a remplacé Mike Ribeiro par Chad Kilger dans le trio complété par Yanic Perreault et Sergei Berezin, et celui-ci a marqué l'important premier but du match.

Finalement, Therrien avait déclaré que c'était bon pour son équipe d'avoir l'occasion d'effacer aussi rapidement la contre-performance de la veille contre Ottawa en parlant d'un beau défi à relever contre les Hawks à domicile. Or le Canadien a défait l'équipe qui présente la deuxième meilleure fiche de l'Association Ouest et la deuxième meilleure de toute la LNH à domicile (21-4-5), chaque fois derrière les Red Wings de Detroit.

Stéphane Quintal, un autre ancien Blackhawk, a procuré la victoire au Canadien à 16:28 de la troisième période en battant Jocelyn Thibault d'un lancer frappé précis vers la fin d'un avantage numérique à la suite d'une mise au jeu gagnée par Shaun Van Allen. Hackett avait joué de malchance quelques minutes plus tôt en lançant malencontreusement la rondelle dans les gradins.

Les Blackhawks ont alors obtenu leur premier et seul avantage numérique de la rencontre, et Mikael Nylander a créé l'égalité 2-2 trois secondes après la fin de la punition en poussant dans le filet une rondelle demeurée libre dans le demi-cercle du gardien qui venait de faire un enième gros arrêt devant Tony Amonte. Jan Bulis et Boris Mironov ont été les autres marqueurs de cette rencontre.

Kilger a marqué le seul but de la première période, assisté de ses deux nouveaux compagnons de trio. Il a sauté sur un mauvais retour de lancer accordé par Thibault, qui a de plus mal réagi en tentant de corriger son erreur.

Hackett a été peu occupé à l'autre extrémité mais il a trouvé le moyen de commettre une autre de ses longues sorties risquées qui aurait pu tourner au désastre.

Championnats mondiaux de patinage artistique

Forfait de Salé et Pelletier

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Jamie Salé et David Pelletier ont annoncé leur déstabilisation des championnats mondiaux de patinage artistique du mois prochain, prétextant qu'ils n'ont pas eu assez de temps pour se préparer à la suite de leur séjour tumultueux aux Jeux olympiques de Salt Lake City.

Salé, 24 ans, originaire de Red Deer en Alberta, et Pelletier, 27

ans, de Sayabec, sont devenus des célébrités mondiales après avoir terminé deuxième derrière les Russes Elena Berezhnaya et Anton Sikharulidze aux Jeux.

Les dirigeants de Skate Canada ont dit qu'ils ne savaient pas si le couple allait patiner sur la scène internationale la saison prochaine.

«Salé et Pelletier sont déçus de ne pas prendre part à la compétition mais ils croient ne pas avoir eu assez de temps pour se préparer convenablement», disait le communiqué.

Il n'y aura donc pas de reprise de la confrontation avec les Russes.

Valérie Marcoux, de Gatineau, et Bruno Marcotte, de Belœil, les remplaceront. Deux autres couples canadiens sont inscrits, soit Jancinthe Larivière, de Princeville, et Lenny Faustino, de Woodbridge, en Ontario, de même que Anabelle Langlois, de Grand-Mère, et Patrice Archetto, de Montréal. Ils seront tous à Nagano du 18 au 24 mars.

HOCKEY

ASSOCIATION DE L'EST

Section Nord-Est				
	G	P	NDPBP	BC Pts
Boston	32	16	5	7 177 145 76
Toronto	32	18	5	4 176 146 73
Ottawa	30	18	7	4 187 147 71
Montréal	25	24	8	3 153 160 61
Buffalo	23	27	7	1 150 150 54

Section Atlantique

Philadelphie	35	15	6	3 182 132 79
N.Y. Islanders	29	19	7	3 171 160 68
New Jersey	26	22	9	3 147 141 64
N.Y. Rangers	27	26	4	3 167 182 61
Pittsburgh	22	27	6	4 138 169 54

Section Sud-Est

Caroline	24	22	11	5 162 179 64
Washington	24	26	9	1 163 181 57
Tampa Bay	20	30	6	3 116 147 49
Floride	17	35	5	4 128 186 43
Atlanta	15	34	7	4 140 210 41

ASSOCIATION DE L'OUEST

Section Centrale				
Detroit	43	11	6	2 193 131 94
Chicago	33	20	9	0 175 165 75
St. Louis	31	18	7	3 165 135 72
Nashville	26	23	10	0 144 153 56
Columbus	15	34	2	8 118 175 40

Section Nord-Ouest

Colorado	33	20	7	1 160 127 74
Vancouver	28	25	6	2 182 159 64
Edmonton	26	23	10	2 152 144 64
Calgary	23	24	9	3 138 157 58
Minnesota	18	27	10	5 135 175 51

Section Pacifique

San Jose	31	17	7	3 173 140 72
Los Angeles	29	20	8	3 165 140 69
Phoenix	26	22	8	4 155 160 64
Dallas	26	21	7	4 154 153 63
Anaheim	21	31	6	3 135 154 51

Hier

Los Angeles	5	Pittsburgh	4
Detroit	3	Florida	2 (P)
Philadelphie	1	New Jersey	0
Montréal	3	Chicago	2
Minnesota	1	Anaheim	

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

Sur Internet : www.offres.ledevoir.com
Courriel : avisdev@ledevoir.com

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CIVILE, 500-32-060442-011, YUHAN GUO, Partie défenderesse, JEAN-JOLINE ALEXIS, Partie défenderesse, AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE, PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de JEAN-JOLINE ALEXIS seront vendus par huissier, le 12 mars 2002 à 10:00 hres au 7105, boul. St-Michel, Montréal, Qc, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en: 1 ordinateur, 1 télécopieur HP - Fax et acc., 1 bureau, 1 étagère et 5 chaises. Conditions: argent comptant ou chèque visé. Laurent Solari, H.J. District de Montréal, MACERA & ASSOCIÉS, HUISSIERS DE JUSTICE, 31, rue St-Jacques ouest, rez-de-chaussée Montréal, Qc, H2Y 1K9 Tél.: 514-848-0979 Fax: 514-848-7016.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, No: 500-04-007596-015, COUR SUPÉRIEURE, chambre de la famille SAROJ GUPTA PEREIRA, Partie demanderesse, C.

SANTOSH GODURA SINGH FORMELY AT: 518 W. Homers-treet, Edensburg, Pensilvania, U.S.A.

Partie défenderesse, ASSIGNATION:

Ordre est donné à SANTOSH GODURA SINGH, de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1111 Boul. Jacques-Cartier, Est, Longueuil, Québec, Canada, salle RC 31, dans les 30 jours de la date de publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration requête en radiation d'enregistrement a été remise au greffe à l'intention de la partie défenderesse, Longueuil, ce 5 février 2002 (Signé) Lorraine Rochelleau Greffier adjoint.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, No: 500-12-262155-025

COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille)

PRESENT: GREFFIER ADJOINT

JEAN MICHEL WESNER DOR-SAINVILLE, Partie demanderesse, c.

RACHELLE MOISE, Partie défenderesse, ASSIGNATION:

Ordre est donné à RACHELLE MOISE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est à Montréal, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du PRÉSENT avis dans le journal Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de RACHELLE MOISE.

Lieu: Montréal Date: 26 fév. 2002 Michel Pellerin

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, No: 500-12-261830-024, COUR SUPÉRIEURE, CHAMBRE DE LA FAMILLE

Divorce

Le greffier ADJOINT présent Irma Ondina AGUILAR TABORA, Partie demanderesse c.

Marc André Joseph Albert Claude COTÉ, Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Marc André Joseph Albert Claude COTÉ de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, Suite 1.100, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans le "DEVOIR".

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Marc André Joseph Albert Claude COTÉ. Lieu: MONTRÉAL DATE: 26 fév. 2002 Michel Pellerin GREFFIER

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC (PROCÉDURE ALLEGE), 200-22-016057-002, TRANSPORT

MITAL INC., Partie demanderesse, 3349861 CANADA INC., Partie défenderesse, AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE, PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de 3349861 CANADA INC. seront vendus par huissier le 12 mars 2002 à 10:00, au 316 Boul. Yvon L'Heureux, Beloeil, Qc, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en: meubles de bureaux, ordinateurs et accessoires de bureaux, 1 camion de marque Peterbilt.

1XP50B9XOYN34568 et acc. Conditions: argent comptant ou chèque visé. PASCAL MALEN-

Partie demanderesse, c.

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ANDREI DEMIDOV de comparaitre au greffe de cette cour située au 10, est, rue St-Antoine, Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de Andrei Demidov. Lieu: Montréal DATE: 20 fév. 2002 Michel Pellerin Greffier adjoint

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC (PROCÉDURE ALLEGE), 200-22-016057-002, TRANSPORT

MITAL INC., Partie demanderesse, 3349861 CANADA INC., Partie défenderesse, AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE, PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de 3349861 CANADA INC. seront vendus par huissier le 12 mars 2002 à 10:00, au 316 Boul. Yvon L'Heureux, Beloeil, Qc, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en: meubles de bureaux, ordinateurs et accessoires de bureaux, 1 camion de marque Peterbilt.

1XP50B9XOYN34568 et acc. Conditions: argent comptant ou chèque visé. PASCAL MALEN-

Partie demanderesse, c.

ASSIGNATION

ORDRE est donné à ANDREI DEMIDOV de comparaitre au greffe de cette cour située au 10, est, rue St-Antoine, Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de Andrei Demidov. Lieu: Montréal DATE: 20 fév. 2002 Michel Pellerin Greffier adjoint

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE QUÉBEC, COUR DU QUÉBEC (PROCÉDURE ALLEGE), 200-22-016057-002, TRANSPORT

MITAL INC., Partie demanderesse, 3349861 CANADA INC., Partie défenderesse, AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE, PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de 3349861 CANADA INC. seront vendus par huissier le 12 mars 2002 à 10:00, au 316 Boul. Yvon L'Heureux, Beloeil, Qc, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en: meubles de bureaux, ordinateurs et accessoires de bureaux, 1 camion de marque Peterbilt.

1XP50B9XOYN34568 et acc. Conditions: argent comptant ou chèque visé. PASCAL MALEN-

Partie demanderesse, c.

FANT, H.J., District de Montréal, FOISY LABRECQUE, HUISSIERS DE JUSTICE, 356, 90e avenue, LaSalle, Qc, H8R 2Z7 Téléphone: 514-368-6219, Télécopieur: 514-363-9495.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, No: 500-04-028727-023, COUR SUPÉRIEURE, PRESENT:

LE GREFFIER ADJOINT PATRICIA VIVANCO, Requérante

c. FERNANDO VILCHEZ, Intimé

ASSIGNATION

ORDRE est donné à FERNANDO VILCHEZ de comparaitre au greffe de cette cour située au palais de justice de Montréal, au 1, rue Notre-Dame Est, salle 2.17, à 9:15 heures le 4 avril 2002, suite à la publication de telle ordonnance parue dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de l'intimé, FERNANDO VILCHEZ. Lieu: Montréal DATE: 25 février 2002 Michel Pellerin GREFFIER adjoint

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, No: 500-12-261017-010, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille)

PRESENT:

Tzelen Liu, domiciliée et résidant au 4181, 42ème Rue, appartement 3, à Montréal (Québec) H1Z 1R8, Partie demanderesse c.

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Tzeleen Liu de comparaitre au greffe de cette cour située au 1, rue Notre-Dame Est, salle 2.17, à 9:15 heures le 4 avril 2002, suite à la publication de telle ordonnance parue dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de l'intimé, FERNANDO VILCHEZ. Lieu: Montréal DATE: 25 février 2002 Michel Pellerin GREFFIER adjoint

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, No: 500-12-261017-010, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille)

PRESENT:

Tzelen Liu, domiciliée et résidant au 4181, 42ème Rue, appartement 3, à Montréal (Québec) H1Z 1R8, Partie demanderesse c.

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Tzeleen Liu de comparaitre au greffe de cette cour située au 1, rue Notre-Dame Est, salle 2.17, à 9:15 heures le 4 avril 2002, suite à la publication de telle ordonnance parue dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de l'intimé, FERNANDO VILCHEZ. Lieu: Montréal DATE: 25 février 2002 Michel Pellerin GREFFIER adjoint

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, No: 500-12-261017-010, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille)

PRESENT:

Tzelen Liu, domiciliée et résidant au 4181, 42ème Rue, appartement 3, à Montréal (Québec) H1Z 1R8, Partie demanderesse c.

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Tzeleen Liu de comparaitre au greffe de cette cour située au 1, rue Notre-Dame Est, salle 2.17, à 9:15 heures le 4 avril 2002, suite à la publication de telle ordonnance parue dans le journal LE DEVOIR.

Guo Hua Li, d'adresse inconnue, Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Guo Hua Li de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.110 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Guo Hua Li. Lieu: Montréal Date: 21/12/2001 Michel Pellerin

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, No: 500-12-261017-010, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille)

PRESENT:

Tzelen Liu, domiciliée et résidant au 4181, 42ème Rue, appartement 3, à Montréal (Québec) H1Z 1R8, Partie demanderesse c.

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Tzeleen Liu de comparaitre au greffe de cette cour située au 1, rue Notre-Dame Est, salle 2.17, à 9:15 heures le 4 avril 2002, suite à la publication de telle ordonnance parue dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de l'intimé, FERNANDO VILCHEZ. Lieu: Montréal DATE: 25 février 2002 Michel Pellerin GREFFIER adjoint

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, No: 500-12-261017-010, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille)

PRESENT:

Tzelen Liu, domiciliée et résidant au 4181, 42ème Rue, appartement 3, à Montréal (Québec) H1Z 1R8, Partie demanderesse c.

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Tzeleen Liu de comparaitre au greffe de cette cour située au 1, rue Notre-Dame Est, salle 2.17, à 9:15 heures le 4 avril 2002, suite à la publication de telle ordonnance parue dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de l'intimé, FERNANDO VILCHEZ. Lieu: Montréal DATE: 25 février 2002 Michel Pellerin GREFFIER adjoint

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, No: 500-12-261017-010, COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille)

PRESENT:

F1

Pour inaugurer la nouvelle saison de Formule 1,
qui débute ce week-end en Australie,
Mario Langlois reçoit le président du Grand Prix de Montréal,
Normand Legault.

Les amateurs de sports, ce soir dès 16 h.

CKAC 730
UN MOT VAUT MILLE IMAGES.

• CULTURE •

44^e gala des Grammys

U2 brille mais doit partager les honneurs avec de jeunes loups

PRESSE CANADIENNE

Los Angeles — U2 a brillé de tous ses feux lors du 44^e gala de remise des Grammys, récompenses de l'industrie américaine du disque, ayant eu lieu hier soir au Staples Center de Los Angeles, en Californie.

Les rockers irlandais ont toutefois dû partager les honneurs avec de jeunes chanteuses — la Canadienne Nelly Furtado et l'Américaine Alicia Keys — qui n'étaient même pas nées lorsqu'ils ont émergé de Dublin, il y a de cela un quart de siècle.

Originaire de Victoria, en Colombie-Britannique, Furtado s'est présentée à la cérémonie avec en poche quatre mises en nomination, toutes dans des catégories de premier plan — meilleur nouvel artiste, meilleur album vocal pop, meilleure performance vocale pop par une chanteuse et chanson de l'année. Elle en est repartie avec le Grammy de la meilleure performance vocale pop par une chanteuse, prix que lui a valu sa chanson *I'm Like A Bird*. En prime, elle aura eu l'occasion de se produire lors d'une émission regardée, selon les estimations, par 1,7 milliard de téléspectateurs dans le monde entier.

Des deux vedettes montantes, c'est cependant Alicia Keys, forte de six nominations, qui a dominé. Une heure avant la conclusion du gala, pas moins de quatre Grammys lui avaient été attribués, soit ceux du meilleur nouvel artiste, de la meilleure perfor-

mance vocale R&B par une chanteuse (Fallin), de la meilleure chanson R&B (Fallin) et du meilleur album R&B (*Songs In A Minor*).

C'est à U2 qu'est revenu l'honneur de la toute première performance musicale de la soirée, et la formation en a profité pour placer la barre très haut, interprétant avec sa passion habituelle *Walk On*, titre de son plus récent album, *All That You Can't Leave Behind*. Quelques instants plus tard, une autre chanson de ce même disque, *Stuck In A Moment You Can't Get Out Of*, lui valait le prix de la meilleure performance vocale pop par un duo ou un groupe.

Bono, chanteur de l'ensemble, qui n'a jamais eu la langue dans sa poche, s'est alors déclaré soulagé d'avoir mis la main sur au moins une récompense, laissant entendre que ses compatriotes n'en attendaient pas moins. «Avec huit nominations et sans prix, ils ne vous laisseraient pas rentrer au pays», a-t-il lancé à la blague.

Les Irlandais ont de quoi se réjouir. Leur quatuor chéri a également récolté le Grammy du meilleur album rock (*All That You Can't Leave Behind*) et celui de la meilleure performance vocale rock par un duo ou un groupe (*Elevation*).

Au total, 17 artistes et groupes — parmi lesquels U2, Alicia Keys et Bob Dylan — se sont produits tout au long de la cérémonie, d'une durée de trois heures et 30 minutes, dont l'animation était à nouveau assurée par le comédien Jon Stewart.



Alanis Morissette

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Alanis Morissette à MusiquePlus

Simulacre de proximité

SYLVAIN CORMIER

L'industrie du disque va de mal en pis. C'est le *New York Times* qui l'affirmait lundi, dans un texte qui montrait du doigt les coupables potentiels: produit moins intéressant, compétition du DVD, téléchargement par MP3, graveurs de compacts, désaffection au profit du jeu vidéo, etc. Coïncidence? On en avait justement hier, lors du passage de «l'artiste du mois» Alanis Morissette dans «l'environnement» de MusiquePlus, la plus frappante démonstration: l'industrie va de mal en pis, constatait-on, parce qu'elle est trop industrielle.

C'était criant. Montréal avait en effet droit à sa portion de l'opération *Hands On With Alanis*. Entendez: un blitz promotionnel pan-canadien, cinq villes visitées en trois jours pour marquer la sortie de l'album *Under Rug Swept*, troisième effort en studio de l'héroïne canadienne de la chanson intense. Grosse affaire. Tous médias ameutés. À l'agenda: performance «live» avec tout son groupe à Montréal, conférence de presse pour les fans à Ottawa, prestation acoustique à Toronto, dîner avec les fans à Edmonton, performance «intime et interactive» à Vancouver.

À Montréal, voici comment se déroulait hier soir l'«événement» Alanis Morissette: séance de photos à 19h15, conférence de presse à 19h30, et performance entrecoupée de séances de questions (provenant des animateurs, des spectateurs, du kiosque VoxPop, d'Internet, de télécopies et d'une ligne téléphonique) de 20 à 21h30. C'est que l'industrie appelle la méthode du tout-en-un, l'objectif étant de donner au «plus de gens possible» la chance de «rencontrer personnellement» la vedette.

Simulacre de proximité, en vérité.

C'était au contraire l'industrie — la compagnie de disque, la gérance, la chaîne MuchMusic/MusiquePlus — qui faisait son show, maintenant tout le monde à distance gérable. Par ici les photographes, cliquez, repartez. Ah non, les caméras, «interdiction de tourner quand Alanis arrive, seulement quand elle est assise» (sic). Par ici les journalistes: une question par tête de pipe. Top chrono, c'est fini. La performance est pareillement formatée: deux chansons, série de questions, deux chansons, série de questions, deux chansons, avec les réclames intercalées. Un courriel, une télécopie, un spectateur, un téléspectateur au bout du fil, chaque voie d'accès à son élu. Un fan pour tous les autres, par procuration.

À la fin, on n'aura pas appris grand-chose. Enfin, pas grand-chose qui ne soit déjà inclus dans l'EPK. EPK: «electronic press kit», vidéocassette fournie aux médias, avec toutes les réponses. «J'essaie d'être la plus transparente possible dans ma vie», dira Alanis en conférence

de presse. Elle avait dit la même chose dans l'EPK. Oui, c'était «la suite normale des choses que de réaliser un jour moi-même un album»: au mot à mot dans l'EPK. «Mon but a toujours été d'atteindre une certaine forme de communication avec les gens», déclarera-t-elle aux journalistes. Y compris les conférences-minute? «L'Internet est un moyen formidable». Ah. Mieux vaut lui envoyer un courriel que d'être à la conférence. Mieux vaut se contenter des chansons, comprenait-on en la voyant chanter la très belle ballade *Precious Illusions*: c'est encore là qu'Alanis Morissette parle le plus directement. L'industrie du disque va mal parce que l'industrie croit ce service après-vente obligatoire, alors que la vraie rencontre a lieu entre l'artiste, sur disque ou sur scène, et son public.

Simulacre
de proximité,
en vérité.
C'était au
contraire
l'industrie
qui faisait
son show.